Compte-rendu de la CAPD du 3 juin 2016

Ouverture de la CAPD à 9h15.

Présents:

Administration: Pascale NIQUET (IA-DASEN), Maryse PASQUET (SG), Véronique DUPIN (IEN Guéret I), Yamina YESSAD-BLOT (IEN Guéret2-ASH), Christophe COMBES (IEN Aubusson), Elisabeth GAUSSOT (DIPER), Cyril DELAVAULT(DIPER), Annie HOAIR (DIPER), Marie-Agnès BAUDIN (DIPER)

<u>SNUipp-FSU23</u>: Marie-Claire BOUCHER, Fanny TISSANDIER, Julien COLOMBEAU, Sandrine GORGEON, Christophe RUBY, Fabrice COUEGNAS.

1- ACCES DES PROFESSEURS DES ECOLES A LA HORS-CLASSE

Le contingent pour le département est de 26.

La responsable de la DIPER présente la liste principale et la liste complémentaire.

Accèdent au corps des professeurs des écoles hors-classe: Dominique BODEVIN, Pascal PARIS, Sabine MANDAGLIO, Pierre JOLIVET, Isabelle GEOFFROY, Marylène BERNERON, Philippe KUTARBA, Elisabeth GRELAUD, Laurence GRANIER DE GARDIES, Patricia CORREIA, Bertrand BIDAULT, Catherine PAQUET-TOURNIER, Bernard BOUYERON, Sophie RIGAUD, Jacques LAURENT, Patrick FOUSSADIER, Christine LESPINASSE, Patrice BLANCHET, Georgette MOUTAUD, Alain FAVIERE, Christine MARTIN, Laurence DESMOULIN, Catherine BEAUDOUX, Bernard VEISSIERE, Corinne RIBOULET, Patricia JACQUES

<u>Liste complémentaire</u>: Ivan SMIRNOFF, Claude ROBLES, Marc SCHOONAERT, Valérie JOUANDEAU, Patricia BARRY, Francis LARPIN, J.Marie RAPHANAUD, Joëlle LAINE, Annick PATEYRON, Sylvie CHAUVET, Christiane ROURRE, Pascal CANIGLIA, Nathalie FAYE, Annie BARTHE, Laurent ESNEE, Dominique FERNET, Claudine LAMBERT, Corine GIRAUD, M.Paule TRICHARD, Olivier LAFOSSE, Valérie SIMON-BROSSARD, Sylvie FAYARD, Françoise HODE, Sylvie SOURY DEBERNARD, Philippe CHAVANT, Véronique DUPIN.

Le SNUipp-FSU demande si Véronique DUPIN a été intégrée dans le département de la Creuse et si elle fera encore partie du corps des professeurs des écoles à la rentrée prochaine. L'IA-DASEN répond que Mme DUPIN appartient au département de la Vienne et que pour des raisons fonctionnelles elle est gérée en Creuse. La gestion fonctionnelle n'inclut pas l'intégration du personnel dans le département, son nom est donc retiré des listes.

Isabelle ROCHETTE est donc inscrite sur la liste complémentaire en 52ème place.

Vote (accès à la hors-classe): Pour : 5 (Administration), Abstention : 5 (SNUipp-FSU)

Explication de vote : Sandrine GORGEON rappelle que le SNUipp-FSU 23 demande la création d'échelons supplémentaires accessibles à tous et permettant à tous les professeurs des écoles d'atteindre l'indice terminal du corps.

2- MOUVEMENT

Candidatures sur postes à responsabilités particulières

La SG présente le projet d'affectation des postes à responsabilité particulière.

Enseignant référent ASH avec mission coordonateur AESH: Marc DOUSSET

Référent ASH: Corinne DECOUTEIX

CMP, référent unité d'enseignement secteur sanitaire: Michelle CLASSE

<u>Coordonateur REP</u> : Catherine PAQUET-TOURNIER <u>Maître de plus que de classes</u> : Julia CHABANAIS

<u>Conseiller pédagogique généraliste, valence ASH</u>: Thierry Dupin à titre provisoire (ne possède pas les qualifications requises)

<u>Référent insertion scolarité MDPH</u>: pas de candidature. Le poste reste vacant.

1/2 poste CDOEA (Commission d'Orientation pour les Enseignements Adaptés): Ce poste est libéré

Le SNUipp-FSU 23 demande que le poste de *CPC* fasse l'objet d'un nouvel appel à candidatures comme pour tous les postes à responsabilité particulière vacants, même avec un calendrier très court pour ne pas décaler les mises en situation. Le SNUipp-FSU rappelle que le 1^{er} mouvement a vocation à affecter les personnels à titre définitif.

L'IA-DASEN indique qu'un appel à candidatures sera fait dans l'après-midi (3 juin) avec retour pour lundi 6 juin à 18h pour les postes de conseiller pédagogique à valence ASH et de référent MDPH.

Le SNUipp-FSU 23 demande des précisions sur les entretiens passés par les candidats, notamment pour le poste de Plus de Maîtres que de Classes qui a recueilli 3 candidatures. L'IEN d'Aubusson donne les avis de la commission.

Le SNUipp-FSU 23 rappelle qu'il est contre le principe des postes à responsabilités particulières et le nouveau mode de management avec entretiens sans tenir compte de l'expérience des collègues. Le SNUipp-FSU considère que l'ensemble de ces postes pourrait être intégré au mouvement principal : c'est pour cela qu'il s'abstiendra. Le SNUipp-FSU 23 considère que les collègues ne sont pas des exécutants mais postulent en toute connaissance de cause sur des postes qu'ils pensent pouvoir assumer et qu'ils pourraient être départagés par le barème 1 du mouvement.

L'IA-DASEN stoppe la discussion et propose d'inscrire Alexandre REDON en liste complémentaire pour le poste de Plus de maîtres que de classes.

Vote (postes à profil): Pour : 5 (Administration), Abstention : 5 (SNUipp-FSU)

Mouvement principal intra-départemental

L'IA-DASEN et la SG présente le projet de mouvement. (Les résultats sont disponibles sur le site e-mouvement.snuipp.fr/23)

Vote (mouvement principal): Pour 10 (Administration et SNUipp-FSU)

3-MODALITÉS DU MOUVEMENT COMPLÉMENTAIRE:

Appels à candidatures sur postes à responsabilités particulières:

Référent insertion scolarité MDPH Guéret2:

Conseiller pédagogique à valence ASH:

1/2 poste Commission D'Orientation vers les Enseignements Adaptés (CDOEA):

La publication aura lieu le 3 juin après-midi et les retours seront attendus lundi 6 juin à 18h.

Le SNUipp-FSU rappelle la dotation supplémentaire d'1,5 poste et demande ce qu'il en est :

1/2 enseignement pénitentiaire: Un entretien est prévu avec l'administration pénitentiaire le 29 juin.

<u>1 poste unité d'enseignement autisme maternelle</u>: Le dossier n'est pas encore complet, le lieu n'est pas défini, la publication est différée.

<u>Postes réservés pour les futurs T1</u>: Les <u>T1</u> sont très nombreux cette année et un type de poste ne suffira pas, il faudra peut-être mélanger des types de poste.

Le SNUipp-FSU rappelle que le règlement du barème stipule de réserver en priorité des postes de TRS.

Postes réservés pour les stagiaires CAPASH (après avis des personnels) : 2 candidatures en option D

Postes proposés en mises en situation :

Postes ASH (2 postes pourraient être pris par des stagiaires CAPSH):

AUBUSSON élém : option E AUBUSSON SEGPA : option F BOUSSAC élém : option E

EVAUX les BAINS : Itep option D (x2)

FELLETIN : option D GUÉRÉT SESSAD : option D

LA SOUTERRAINE SEGPA : option F LE MONTEIL AU VICOMTE : option D (x4)

Directions :

CHENIERS : Direction 2 classes ROYERE : Direction 3 classes

St SULPICE Le DUNOIS : Direction 2 classes

La publication aura lieu le mardi 7 juin dans la matinée et les retours seront attendus mi-juin. La CAPD du deuxième mouvement est prévue le jeudi 30 juin à 9h.

Postes réservés pour les futurs stagiaires concours 2016 (PESA : Professeur des écoles Stagiaire Alternant):

Les stagiaires seront affectés en priorité sur 2 jours de décharge de direction. Les supports (quotités de décharges) ne sont pas encore tous identifiés par l'administration.

Les PESA seront réunis le 29 juin pour la distribution des postes. L'information des personnels dont la décharge sera assurée

par un stagiaire sera faite en juin et un temps de formation est prévu à la rentrée.

Les représentants du personnel demandent à ce que la décharge par les PESA soit proposée et que les personnels déchargés par les PESA soient de ce fait volon<mark>taires.</mark>

Le SNUipp-FSU 23 demande à être destinataire de la liste complète des "berceaux" des PESA en tant que document de travail.

L'IA-DASEN refuse de transmettre ces informations.

4- Nouvelles candidatures au congé formation :

La responsable de la DIPER présente les modifications, 17,5 mois sont consommés sur 19 mois alloués au département. Les mois restants sont reversés au Rectorat.

Elisabeth CAILLIEZ: 1,5 mois Emmanuelle MONTEIRO: 12 mois

Pour rappel: Fabrice COUEGNAS: 2 mois (accordé lors de la CAPD du 21 mars),

Régine JUNCKER : 2 mois (accordé lors de la CAPD du 21 mars)

Annulation: Christophe LAUTREDOU: 10 mois

Le SNUipp-FSU 23 propose que les reliquats soient conservés pour les années où il y a plus de demandes.

L'IA-DASEN refuse et indique que le contingent est académique et que la demande sera transmise au Rectorat. La SG précise que le contingent est annuel.

<u>Vote</u>: Pour (unanimité)

5 - Demandes de disponibilités et de détachement :

L'IA -DASEN présente le projet des détachements, certains dossiers sont en cours de traitement ou en attente de l'arrêté ministériel.

<u>Détachements</u>: Marie Anne ALLAIN, Philippe BAYOL, Eric CARRIOU, Guillaume CLAVE (en attente), Philippe CRASSOUS, Christine DUVIEUSART, Estelle FURET, Isabelle GIRDAL-LATOUR (en attente), Sylvie MALEON (en attente), Stéphane PATINAUD, Jean Noël PINAUD, Isabelle POUZAUD, Nicole ROUSSEAU-SOUPLET (en attente)

<u>Disponibilités</u>: Nicolas ALAMARGUY, Marie <u>Agnès BERNIGUET</u>, <u>Caroline BRUCHET</u>, <u>Guillaume CLAVE</u>, <u>Elodie COTET</u>, <u>Antoine ESPONA</u>, <u>Caroline GENTY</u>, <u>Valérie GRAEBLING-MARION</u>, <u>Eric JEANSANNETAS</u>, <u>Anita LAVIGNE</u>, <u>Christophe LAUTREDOU</u>, <u>Evelyne LEJAY</u>, <u>Fanny RATIE</u>, <u>Elise SERRAILLE</u>, <u>Isabelle SIART-COMELERA</u>, <u>Maxime SOUTIF</u>

Vote : Pour (unanimité)

6 - Informations diverses

Postes adaptés :

5 demandes de postes adaptés pour le département en 2016-2017, 3 ne sont pas retenues, une est en liste principale pour un poste adapté de courte durée (PACD), la dernière est en poste adapté de longue durée (PALD).

<u>Résultats du CAPASH</u>: 1 personnel en formation et 5 personnels en candidats libres se sont présentés aux épreuves, 3 ont validé la certification.

7 - Questions diverses déposées par le SNUipp-FSU23:

<u>Coordination des SEGPA d'Aubusson et de Bourganeuf</u>: Quelles sont l<mark>es ind</mark>emnités perçues par les personnels en poste et quel est le calendrier de versement de ces indemnités ?

Les personnels en poste toucheront des HSE (Heures Supplémentaires) sur le budget académique alloué aux établissements. L'IA-DASEN indique que c'est l'établissement qui gère les mises en paiement et qu'un personnel sur les deux a déjà perçu une partie de ce qui lui est dû.

<u>INEAT-EXEAT</u>: Nous souhaiterions être destinataires des demandes d'INEAT et d'EXEAT pour le département, ainsi que des possibilités (et du calendrier) de mouvement interdépartemental pour la phase manuelle.

L'IA-DASEN indique que l'examen des INEAT/EXEAT est désormais académique du fait de la demande de groupe de travail du SNUipp et donc aucune décision ne sera prise.

Le SNUipp-FSU 23 rappelle que la demande de groupe de travail académique n'est pas nouvelle de même que la gestion académique du budget et que le refus de transmettre des informations est une décision propre à l'IA-DASEN de la Creuse.

D'ailleurs des EXEAT ont été accordés hier en Corrèze ce qui nous porte à remettre en doute le fait que cela ne soit pas possible en Creuse.

Sur ce, la SG quitte la séance à 12h23 en réaction à ces propos.

Le SNUipp-FSU 23 rappelle à la DASEN ses propos sur les mutations en attente pour porter une attention particulière sur les personnels en situation de séparation effective dans des académies non limitrophes et demande à ce que ces situations soient examinées aujourd'hui.

L'IA-DASEN accepte et propose 3 EXEAT: Fatiha BOUTELOUP, Fanny DANIEL, Lucie TRICOIRE.

Comme quoi, tout ne se gère pas au niveau académique...

Mission « politique de la ville »: Nous souhaitons que cette mission soit portée à l'attention de tous les collègues, avec une fiche de mission et qu'il y ait un appel à candidatures.

L'IA-DASEN répond qu'elle gère le département de la manière qui lui semble la meilleure...

<u>Maîtres-formateurs</u>: Nous souhaitons connaître les modalités d'organisation du service des PEMF pour l'année 2016-2017, par rapport à l'augmentation du temps de décharge de un quart à un tiers ainsi que leur participation à la formation initiale.

L'IA-DASEN indique que les dispositions règlementaires ne sont pas arrêtées et que les nouvelles quotités seront intégrées dans le service des TRS.

Le SNUipp-FSU 23 fait la demande que des postes de TRS soient dédiés au remplacement des EMF afin de leur permettre une souplesse dans leurs tâches d'accompagnement et de formation.

L'IA-DASEN répond par la négative.

<u>Indemnités PESA</u>: Nous souhaiterions connaître le calendrier de versement des indemnités, notamment celles régies par le décret de 2006.

L'IA-DASEN précise que cette question est traitée au niveau académique et ne souhaite pas transmettre les informations.

Simplification administrative: La fonction de directeur d'école est définie par le chapitre 1 du décret 89-122 du 24 février 1989. Aucun texte réglementaire n'a actualisé cette définition en dépit des nombreuses évolutions que l'école primaire a connues. La mission des directeurs a évolué en leur donnant des responsabilités dans tous les domaines. C'est pourquoi l'élaboration d'un quide juridique constituerait une aide utile.

De plus, lors du groupe de travail de 26 mars 2015, il avait été acté que tous les documents devaient être disponible en format modifiable. Or, ce n'est toujours pas le cas (demande d'autorisation d'absence, formulaires pour les classes découvertes,...)

Quelle est la date prévue pour la mise en œuvre effective de la simplification administrative ?

L'IA-DASEN indique que les documents cités ont été corrigés et que d'autres modifications seront faites. Il suffit d'en faire la demande!

Le SNUipp-FSU 23 demande pourquoi certains dossiers sont à renvoyer en plusieurs exemplaires et par courrier postal.

L'IA-DASEN indique que ce sera réfléchi.

Droit individuel à la formation : quelles sont les demandes et les possibilités du département ?

L'IA-DASEN indique que c'est une question académique, qu'une seule demande a été faite et qu'une réponse a été apportée au personnel concerné.

<u>Droits des personnels</u> : la plupart des réponses aux demandes d'autorisation d'absence, y compris de droit, n'arrivent que très tardivement aux collègues, voire après la ou les date(s) concernée(s). Nous aimerions en connaître la cause.

L'IA-DASEN répond que les services de la DIPER et du pôle rempla<mark>cement travaillent le plus rapidement possible. « Les demandes tardives sont traitées tardivement. »</mark>

Le SNUipp-FSU23 remarque que le problème se pose surtout pour <mark>les sorties du département (l'autorisation d'ab</mark>sence nécessite alors la signature de l'IA-DASEN...).

<u>Frais de déplacement</u>: quel est le calendrier des remboursements <mark>des frais de déplacement, dont c</mark>ertains datent de septembre 2015 ?

De plus, nous souhaiterions savoir combien de personnels stagiaires ont saisi leurs frais dans l'application Chorus, combien de personnels stagiaires peuvent prétendre à ces frais, quelle information leur a été donnée et quelle formation leur a été fournie pour utiliser l'application.

L'IA-DASEN répond que les stagiaires ont été informés une première fois et qu'ils ont été recontactés pour transmettre leurs informations personnelles afin de compléter leurs ordres de missions. Elle refuse de transmettre les lites.

Le SNUipp-FSU 23 demande pourquoi les remboursements prennent autant de temps dans le département alors qu'au niveau académique les remboursements sont très rapides.

L'IA-DASEN renvoie une fois encore à une gestion académique des budgets et ne répond à la demande.

<u>Documents de travail pour préparer les CAPD</u>: nous avions demandé que les documents de travail soient envoyés sur les boîtes professionnelles de tous les représentants du personnel, titulaires et suppléants. Or, ce n'a pas été le cas pour préparer cette CAPD. Nous réitérons donc cette demande.

L'IA-DASEN indique que cette question sera corrigée pour les futures instances.

Fin de la CAPD à 13h15.

<u>Les délégués SNUipp-FSU23</u>: Marie-Claire <mark>BOUC</mark>HER, Julien COLOMB<mark>EAU, Fa</mark>brice COUEGNAS, Sandrine GORGEON, Christophe RUBY, Fanny TISSANDIER

